



**HAL**  
open science

## Un atelier de fabrication de conduites en plomb à Narbonne

Michel Christol, Olivier Ginouvez

► **To cite this version:**

Michel Christol, Olivier Ginouvez. Un atelier de fabrication de conduites en plomb à Narbonne. Cahiers du Centre Gustave Glotz, 2012, 23, pp.267 - 282. 10.3406/ccgg.2012.1782 . hal-03738378

**HAL Id: hal-03738378**

**<https://hal.science/hal-03738378>**

Submitted on 26 Jul 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Un atelier de fabrication de conduites en plomb à Narbonne

Monsieur Michel Christol, Olivier Ginouvez

### Résumé

Les fouilles d'un entrepôt à Narbonne (14, quai d'Alsace) ont mis au jour une canalisation en plomb dont le fabricant s'appelait Marcus Aurunceius Niceros, vraisemblablement un affranchi. Il est à rattacher à une famille connue localement par l'épigraphie. C'est dans cette ville un témoignage sur un nouveau métier et sur son organisation.

### Abstract

The excavators of a warehouse in Narbonne (14, quai d'Alsace) have discovered a lead pipe, made by Marcus Aurunceius Niceros, who was probably a freedman. He should be related to a family known in local epigraphy. His inscription provides new evidence about a skill and its organisation.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Christol Michel, Ginouvez Olivier. Un atelier de fabrication de conduites en plomb à Narbonne. In: Cahiers du Centre Gustave Glotz, 23, 2012. pp. 267-282;

doi : <https://doi.org/10.3406/ccgg.2012.1782>

[https://www.persee.fr/doc/ccgg\\_1016-9008\\_2012\\_num\\_23\\_1\\_1782](https://www.persee.fr/doc/ccgg_1016-9008_2012_num_23_1_1782)

---

Fichier pdf généré le 23/09/2021

Michel CHRISTOL et Olivier GINOUEZ

## UN ATELIER DE FABRICATION DE CONDUITES EN PLOMB À NARBONNE

### LE CADRE ARCHÉOLOGIQUE

La fouille du 14 quai d'Alsace<sup>1</sup>, à Narbonne, a concerné un lot de parcelles situées au cœur de l'agglomération, sur la rive convexe du méandre dessiné par la Robine dans sa traversée actuelle de la ville<sup>2</sup>; le cours d'eau, dont l'aménagement en chenal est avéré depuis la fin du Moyen Âge, est distant d'à peine 50 m de la limite occidentale du chantier.

Les éléments stratigraphiques indiquent que la fréquentation des lieux s'échelonne entre la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. n. è. et la fin de l'Antiquité. Nous nous intéresserons ici à une conduite d'eau (*fistula*) mise au jour dans les limites d'une rue et dont la marque permet d'envisager, outre les modalités d'aménagement et de fonctionnement du quartier, l'existence d'un atelier narbonnais de fabrication de tuyaux en plomb.

Le quartier actuel du quai d'Alsace (fig. 1) n'a jusqu'à présent révélé aucune trace d'aménagement antérieure au changement d'ère. Les données issues des fouilles les plus récentes révèlent en revanche un investissement de l'espace par diverses constructions: on le qualifiera de tardif en regard des premières attestations d'urbanisme, consécutives à la déduction de la colonie, à la fin du 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Il semble que la ville ne se soit développée vers le nord-ouest que dans un deuxième temps, et les connaissances dont on dispose actuellement conduisent à proposer d'identifier cette extension à la volonté de mettre en place et de développer un secteur d'activités en tirant profit de la proximité du cours

---

1. Opération prescrite par le Service régional de l'archéologie du Languedoc-Roussillon (J.-L. Vayssettes) et réalisée par l'Inrap Méditerranée (responsable: Olivier Ginouvez avec la collaboration de Véronique Canut; céramologue: Pierre Rascalou).

2. Ginouvez 2012.



Fig. 1 – Plan général de la fouille du 14 quai d'Alsace (C. Bioul et O. Ginouvez, Inrap 2012).

d'eau. On pense bien sûr à l'installation d'un port fluvial, dont la localisation précise n'est pas encore arrêtée, et à son environnement urbain<sup>3</sup>.

3. Les lieux sont encore fréquentés durant l'Antiquité tardive, mais il ne s'agit alors que d'une présence limitée et occasionnelle, qui n'a plus rien à voir avec la vie d'un quartier habité et entretenu à des fins professionnelles. Après un abandon long d'environ quinze siècles, les deux quais affrontés sur les berges de la voie d'eau navigable ont fait l'objet d'une urbanisation relativement tardive. Quelques bâtiments isolés sont représentés sur le cadastre de 1843, mais la véritable reconquête du site ne prendra effet qu'au début du xx<sup>e</sup> siècle avec la mise en place d'un quartier réunissant des habitations et des entreprises essentiellement tournées vers la gestion et la vente des produits de la viticulture.

### *Une urbanisation planifiée*

Les vestiges ont été mis au jour sur une surface de 1000 m<sup>2</sup>. Ils s'organisent à partir de deux rues dont la jonction dessine un carrefour à trois branches. Observée sur une longueur de 42 m, et large de 7,70 m, la chaussée principale suit un tracé rectiligne dont l'extrémité occidentale coïncide sans doute avec le cours de la Robine antique. Son gabarit, adapté à une circulation à double sens, désigne un axe de premier rang, entrant ainsi dans les *decumani* de la ville du Haut-Empire. Les sols de circulation sont composés de terre, de sable, et de graviers incluant des galets. Aucun pavement n'a été repéré. La plupart des matériaux utilisés dénotent une origine naturelle et la part des déchets anthropiques n'est pas négligeable. Les fragments de céramique sont fréquents (amphores, *tegulae*, *dolia*, vaisselle). On trouve également d'abondantes scories métalliques ainsi que des loupes produites par des ateliers de forge.

### *Un entrepôt à corridor axial*

Daté de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. de n. è., sans que l'on puisse être plus précis, un bâtiment s'ouvre sur le bord sud du *decumanus* et s'inscrit vraisemblablement dans un quadrilatère de forme allongée dont le petit côté, tangent à la chaussée, mesure près de 20 m de long. On peut le définir comme un entrepôt. Couvrant une surface d'au moins 300 m<sup>2</sup>, le bâtiment comprend deux ailes de stockage organisées symétriquement de part et d'autre d'un corridor central. Ouvert sur la rue à son extrémité nord, le couloir présente une largeur d'environ 6,25 m et il constitue la ligne de circulation prioritaire à l'intérieur des murs : circulation pour les personnes, circulation pour les biens, mais aussi circulation pour l'eau. Elle se traduit par la présence d'un collecteur maçonné et par celle d'une conduite d'eau en tuyau de plomb.

### *Le collecteur CN1102*

La rue dirigée vers le fleuve n'abrite pas de collecteur axial. Aussi inattendu que cela puisse paraître, la seule canalisation reconnue tout au long de son emprise est celle qui, perpendiculaire au tracé de la chaussée principale, s'introduit dans le bâtiment.

L'origine de son installation est inconnue, mais il est possible qu'elle ait été repérée en 2008 sur le site des 19-20 quai d'Alsace, qui se trouve 50 m plus au nord<sup>4</sup>. Ce collecteur maçonné appartiendrait alors à un groupe de trois ouvrages radiants, connectés à un « tronc commun », que l'on aurait suivi sur une dizaine de mètres, puis dont la trace aurait été perdue hors des limites de la fouille. Une chose est sûre : ce collecteur n'est pas postérieur à la chaussée ni à l'entrepôt ouvert sur sa rive sud. Il peut être antérieur, tout au plus contemporain, mais il n'a pu être, en aucun cas, mis en chantier dans un deuxième temps, comme l'aurait été un aménagement postérieur. On proposera l'hypothèse suivante, à partir du constat que son tracé s'articule bien avec le plan du bâtiment : l'ouvrage

4. Ollivier 2009.

ayant pour but la collecte de l'eau appartiendrait à une structure cantonnée à un usage professionnel. Il serait strictement lié au fonctionnement d'une suite de bâtiments disposés sur la rive gauche de la Robine, le long d'une voie importante.

Les résultats des deux fouilles réalisées aux 14 et 19-20 quai d'Alsace donnent à penser que l'entrepôt mis au jour en 2012 n'est pas un élément isolé, mais qu'il s'intègre dans un vaste ensemble d'*horrea*, logiquement installés à proximité du cours d'eau (et du port fluvial urbain qui resterait toutefois à localiser précisément). Or, on sait que les entrepôts doivent être tenus propres et qu'ils devaient être fréquemment nettoyés (certains disposaient d'ailleurs de citernes prévues à cet effet). Il fallait donc que les lieux soient équipés des installations nécessaires à l'évacuation souterraine des effluents et sans doute a-t-on trouvé opportun de construire un ouvrage, déconnecté de la trame viaire, simplement « tendu » d'une extrémité à l'autre du méandre.

Toutefois, au sujet du tracé assez étonnant de cette canalisation, il est également possible de se demander si le parti pris de couper droit en croisant l'ensemble des bâtiments alignés, ne doit pas être compris comme l'indice d'une antériorité de l'occupation « professionnelle » sur l'urbanisation véritable et couvrante de la terrasse. C'est un point de vue qui peut faire l'objet de discussion, mais il est tentant de penser, pour l'instant, que l'installation concomitante d'entrepôts et de *domus* aurait suscité la mise en place d'un réseau d'égouts dessiné d'une tout autre façon et beaucoup plus influencé par le maillage des voies urbaines.

#### LES NOUVEAUX DOCUMENTS : LA CONDUITE EN TUYAUX DE PLOMB

La conduite d'eau en plomb (*fistula*) a été mise au jour dans les limites de la rue est-ouest (fig. 2). Parallèle au collecteur maçonné dont elle est distante de 2 m, elle est aussi perpendiculaire à la chaussée<sup>5</sup>. On ne saurait dire en revanche où se trouve son origine; aucune *fistula* du même type n'a été observée dans la fouille du 19-20 quai d'Alsace évoquée précédemment.

Le tuyau est coupé au contact de la façade de l'entrepôt. On retrouve cependant sa tranchée d'installation à l'intérieur du bâtiment, où elle emprunte le corridor axial. Elle assurait vraisemblablement l'alimentation des installations en eau propre, sinon en eau potable.

La présence d'une alimentation en eau n'est pas surprenante dans un contexte de stockage, où l'entretien des surfaces devait mobiliser toutes les attentions. On remarquera, cependant, que la canalisation en plomb n'est pas associée à la première phase de fonctionnement du bâti et de la rue qui en assurait l'accès. Le creusement qui abrite le tuyau est en effet postérieur aux premières recharges viaires. Il pourrait avoir été excavé dans le dernier quart du I<sup>er</sup> s. de n. è. L'équipement renforce donc les capacités de prévention des risques de contamination. Il est tout à fait possible que sa présence témoigne d'une mesure éditulaire visant à optimiser la gestion des entrepôts dont l'économie de la ville dépendait pour une large part.

5. Longueur observée: 3 m, dimensions extérieures du tuyau: 5 cm x 3,5 cm.





Fig. 2 – Le tuyau en plomb lors de sa découverte (cliché O. Ginouvez, Inrap 2012).

La conduite mise au jour au 14 quai d'Alsace est composée de deux tuyaux assemblés par un emboîtement dont la protection et la solidité ont été assurées au moyen d'un nœud de soudure à l'étain : c'est la jonction dite « en olive », selon Cochet et Hansen<sup>6</sup>. Les deux éléments ne sont pas complets et mesurent respectivement 2,06 et 1,74 m de long<sup>7</sup>. Chacun est de section piriforme et présente une soudure longitudinale matérialisée par un cordon grossièrement rectangulaire<sup>8</sup> (fig. 3).

L'inscription portée sur chacun des tuyaux est identique et s'avère dépourvue de cartouche qui en matérialiserait le contour. La première était lisible lorsque le tuyau était placé la soudure vers le haut, la seconde était inversée. La marque, observée deux fois, comporte deux lignes longues de 7 cm et hautes, chacune, de 1,2 cm (soit une hauteur de 3,2 cm avec l'interligne) (fig. 4). À la première ligne, l'inscription du mot AVRUNC se caractérise par une ligature de R et de V. L'une

6. Cochet Hansen 1986, p. 37-38 avec fig. 15.

7. Cochet Hansen 1986, p. 57 : ces auteurs rapportent les recommandations de Vitruve selon qui les conduites ne doivent pas mesurer moins de 10 pieds de long (2,96 m). Les deux tuyaux complets du catalogue viennois présentent une longueur de 2,96 m et 2,75 m respectivement.

8. Ce qui correspond au Type I de soudure, selon Cochet Hansen 1986, p. 28-33, et p. 58.

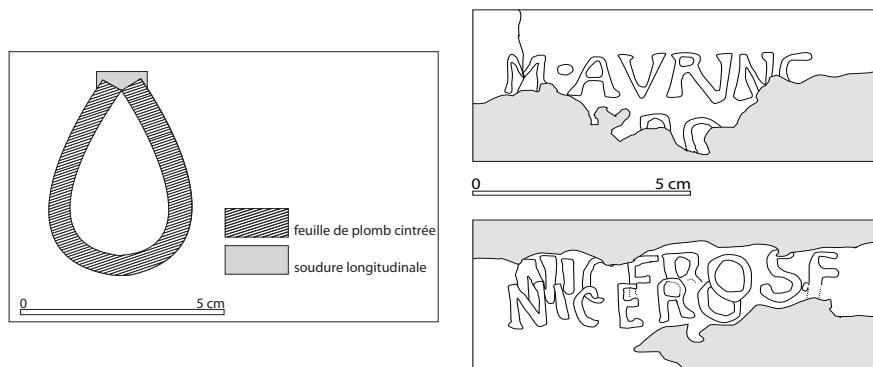


Fig. 3 – Coupe du tuyau en plomb (O. Ginouvez, Inrap 2012)

Fig. 4 – Vues et dessins des deux inscriptions (O. Ginouvez, Inrap 2012).

des deux inscriptions présente une ligne inférieure dédoublée<sup>9</sup>. Ce serait une malfaçon donnant à penser que les caractères, en faible relief, ont été obtenus à partir d'une empreinte imprimée maladroitement dans les sédiments de la table de coulage<sup>10</sup>, et non à l'aide d'une forme en terre cuite.

On doit la lire ainsi :

M•AVRVNC  
NICEROS•F

On développera : *M(arcus) Aurunc(eius) / Niceros f(ecit)*; « Marcus Aurunceius Niceros a fait (fabriquer) ».

## LES DONNÉES DE L'ÉPIGRAPHIE LAPIDAIRE DE NARBONNE

### *Un affranchi dans une famille plébéienne issue de l'Italie*

L'identification du personnage mentionné est assez aisée. Peu de possibilités de gentilices apparaissent. Le répertoire de H. Solin et O. Salomies laisse le choix entre *Auruncedi*, *Aurunc(e)ius* et *Aurunc(u)leius*<sup>11</sup>. Mais l'épigraphie de la ville de Narbonne impose le choix d'*Aurunceius*, puisque des trois gentilices mentionnés ci-dessus, il est le seul attesté dans l'épigraphie locale, et même plus largement dans celle de la province de Narbonnaise<sup>12</sup>. C'est un point qui interdit d'envisager une fabrication des éléments de conduite dans une cité voisine, par exemple la colonie de Béziers, proche d'une vingtaine de kilomètres, et impose, selon la plus

9. Un autre exemple, provenant d'Ostie, est signalé avec une photographie par Cochet Hansen 1986, p. 66 (fig. 36).

10. Sur cet aspect de la fabrication Cochet Hansen 1986, p. 24-25, p. 57-58.

11. Solin, Salomies 1994, p. 28.

12. Voir aussi Lörincz, Redö, 1994, p. 250.



grande vraisemblance, de s'orienter vers l'affirmation d'une production d'origine locale, comme on peut l'envisager d'une façon plus générale<sup>13</sup>.

Nous connaissons en effet par quatre inscriptions de Narbonne, autant de porteurs de ce gentilice, auxquels s'ajoute ce témoignage appartenant à l'épigraphie de l'*instrumentum domesticum*.

1. *CIL*, XII, 4424 = *HGL*, XV, 130 : *M(arcus) Aurunceius M[---]*.

L'inscription, qui fut mise au jour dans les environs de Narbonne, se trouve depuis 1832 au musée Saint-Raymond de Toulouse<sup>14</sup>. Elle fut gravée sur une plaque de marbre moulurée (fig. 5). On lit :

L • VERCIO PRISCO  
 IIIII VIR • AVG  
 C • I • P • C • N • M • ET • AQVIS  
 SEXTIS  
 M • AVRVNCEIVS • M[---]  
 AMICO • OPTIM[---]

La mise en page est soigneusement effectuée et l'on peut noter la disposition adoptée pour présenter l'inscription. On a aligné à gauche le positionnement de la ligne 1 et de la ligne 5, puis d'une manière différente celui de la ligne 2, de la ligne 3 et celui de la ligne 6, tandis que la ligne 4 était réservée à un seul mot disposé à peu près en son centre, ce qui donnait dans l'ensemble une présentation aérée et très agréable à observer, en tenant compte de la longueur des mots ou abréviations composant chaque ligne. Mais la composition des lignes n'était pas totalement ou rigoureusement centrée. En effet, on constate qu'à droite les terminaisons varient quelque peu et ne sont pas aussi strictement alignées que les débuts des lignes : ainsi la ligne 3 déborde un peu la ligne précédente et vient se terminer à l'aplomb de la première ligne. Si à la ligne 6 le superlatif *optim[o]* vient, comme il semble vraisemblable, terminer le texte, le retrait par rapport au bord du champ épigraphique est assez important. L'élément à restituer se trouve à la ligne 5, qui, écrite en caractères de taille un peu réduite, commence à proximité du bord gauche ; elle devait s'achever vraisemblablement tout aussi près du bord droit. Mais elle comporte une lacune. Hirschfeld restitue à cette ligne 5 *M. [f.]*, soit une seule lettre ; les auteurs de *HGL* restituent pour leur part *M. [l.]*, ce qui modifie le statut de la personne en question (ce ne serait plus un ingénu, mais un affranchi), mais ne modifie pas la solution du problème posé : la restitution

13. Sur l'origine essentiellement locale de ces fabrications, Cochet Hansen 1986, p. 10-11 et p. 84-85.

14. On apprend qu'elle aurait été donnée par G. Jallabert, qui était un érudit narbonnais, au chevalier A. Du Mège, et qu'elle proviendrait des « environs de Narbonne ». À la date de 1832, G. Jallabert obtint de Du Mège divers manuscrits anciens composés par des antiquaires du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il possédait un cabinet de curiosités qui fut vendu, voir Tournal 1864, p. 76, p. 87, p. 109. Mais il fait partie, également, des donateurs du musée : Tournal 1864 p. 68 (n° 246 et 249), p. 88 (n° 406), p. 115 (n° 598), p. 132 (n° 791). Grâce au volume XV de l'*Histoire générale de Languedoc (HGL)*, on apprend que Du Mège obtint en 1832 l'inscription qui fut transférée à Toulouse où le musée Saint-Raymond était en train d'être constitué. La Commission archéologique de Narbonne fut créée en 1833.

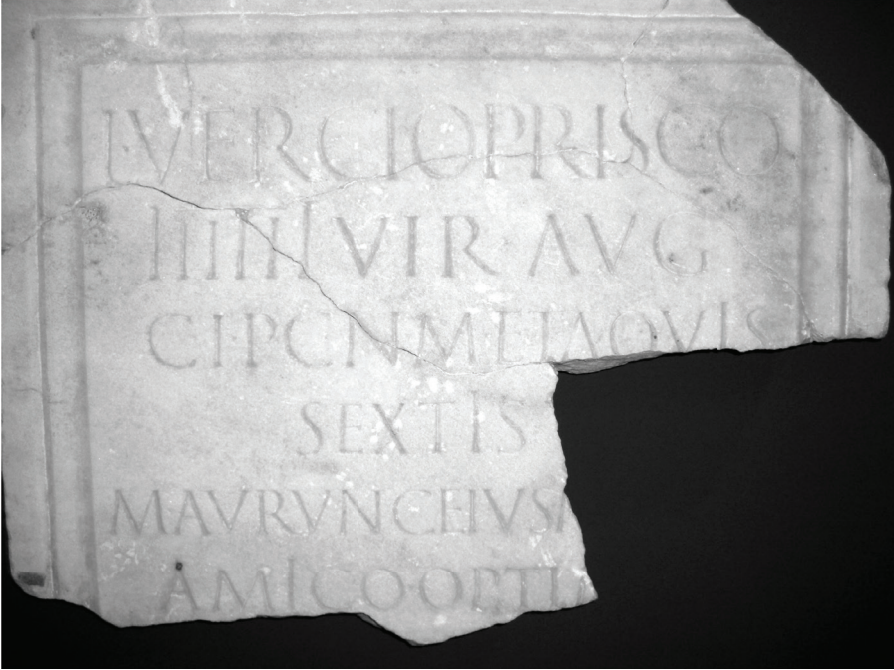


Fig. 5 – L’inscription *CIL*, XII, 4424 = *HGL*, XV, 130, au musée Saint-Raymond de Toulouse (cliché R. Pech).

d’une lacune où pourraient se trouver quatre lettres en plus du M initial<sup>15</sup>. Ainsi les deux solutions adoptées jusqu’ici présentent des difficultés, sauf à admettre qu’il y aurait eu un assez ample *vacat* à la fin de cette ligne, alors qu’elle était sans aucun doute la plus longue et la plus fournie en caractères. Mais on relève aussi que la restitution des auteurs de l’*HGL* propose une dénomination d’affranchi sans *cognomen*, ce qui est surprenant, et que celle de Hirschfeld envisage d’établir la dénomination d’un ingénu qui, de la même manière, au début de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., ne comporterait pas non plus de *cognomen*, ce qui serait également surprenant. On doit donc envisager une restitution un peu différente et placer dans la partie disparue, un *cognomen*, mais bref (cinq lettres, peut-être six, si venait à s’intercaler dans le mot un I, par exemple).

On peut proposer une datation assez précise de cette inscription. L’absence de toute référence aux dieux mânes du défunt conduirait à envisager une datation pré-flavienne. Mais l’absence de précision sur la condition des personnes, que ce soit l’ingénuité ou que ce soit l’affranchissement, tant dans la citation du défunt sévir augustal, que dans celle l’*amicus* qui avait pris le soin de son épitaphe, inciterait à ne pas remonter trop haut dans le 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. : le

15. L’examen de la photo permet aussi d’éliminer la lecture d’un A, qu’avait envisagée Allmer (1883, p. 388-389) dans le commentaire du n° 429 (*CIL*, XII, 4414 = *HGL*, XV, 123).

milieu ou le début de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. (troisième quart de la période) sembleraient convenir.

2. *CIL*, XII, 4598 = *HGL*, XV, 288 : *Auruncea Vrtica* ou *Vrbica*.

L'inscription, perdue<sup>16</sup>, n'est connue que par des copies anciennes. Hirschfeld et les auteurs de *HGL* ont suivi la copie de l'érudite narbonnais Guillaume Lafont<sup>17</sup> (f° 85), qui fut un bon épigraphiste de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

M • ANTONIVS • CHR[Y]SEROS  
 AVRVCN[E]IAE VRTICAE  
 BENE MERENTI • ET • SVIS

L. 2 : on lit dans le manuscrit de Lafont AVRVCNCTIAE, corrigé par Hirschfeld en AVRVCNCEIAE. Pour la lecture de l'autre mot gravé à cette ligne Hirschfeld a adopté le texte fourni par G. Lafont : VRTICAE. Mais dans l'index est exprimée une hésitation sur le *cognomen* *Vrtica*, d'où le recours à un astérisque. *HGL* propose de corriger en *Vr[b]ica*, en suivant une proposition ancienne de Millin. Mais *Vrtica* est attesté<sup>18</sup>. La solution adoptée par Hirschfeld demeure cependant frappée d'incertitude, car *Urbica*, incontestablement un peu plus courant, se retrouve en revanche à Narbonne : *Vallia Vrbica*, dans *CIL*, XII, 5207 = *HGL*, V, 874.

3. *CIL*, XII, 4843 = *HGL*, XV, 531 : [A]urunceius [N]otus.

Le personnage apparaît dans une inscription un peu plus tardive, d'après le formulaire funéraire. Elle est signalée par les antiquaires narbonnais, notamment Guillaume Lafont (f° 201 v°), mais elle a été récupérée et se trouve au musée Lamourguier.

D M  
 [-] GRANI ZOSIMI  
 [-] AVRVCNCEIVS  
 [--]OTVS AMIC[O]  
 PIISSIMO

L. 4. La copie de Lafont porte ROTVS. *Protus* est suggéré par *HGL* en se référant aux manuscrits, mais le texte donné à partir de la lecture d'A. Allmer est plus bref. Hirschfeld envisage *Notus*, ce qui est confirmé dans l'index. Au musée Lamourguier de Narbonne. *CAG* 11/1, p. 219-220, notice 5\*, n° 44.

4. *ILGN*, 582 : *Auruncaeia Umidi[a]*.

Il s'agit d'une stèle, à rapprocher de la précédente par le formulaire funéraire, qui la ferait placer à partir du troisième quart du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Elle a été

16. Elle provient du «Logis de la Vache», dans le quartier du Bourg : *CAG* 11/1, p. 310, notice 40\* : les auteurs se contentent d'indiquer que le texte n'est connu que par des copies, sans prendre le soin de préciser que la copie de Guillaume Lafont est considérée comme la meilleure. La localisation se trouvait déjà dans le manuscrit antérieurement composé par l'antiquaire P. Garrigues.

17. Lafont s.d. Sur l'œuvre épigraphique, O. Hirschfeld, *CIL*, XII, p. 525 et *HGL*, XV, p. 77 et p. 100-101.

18. Kajanto 1965, p. 336.

publiée par E. Espérandieu, *Rev. Epigr.*, 5, p. 83, n° 1574. On a restitué comme *cognomen* le gentilice *Um(m)idius*, qui est bien attesté à Narbonne comme dans la colonie voisine de Béziers.

D • M  
 AV • RVN  
 CAEIAE V  
 MIDI [---]

Comme *Aurunculeius* ou *Auruncedius*, *Aurunceius* est un gentilice peu fréquemment attesté, mais il est caractéristique de l'anthroponymie italienne<sup>19</sup>. Il rappelle le peuple des *Aurunci*, qui était limitrophe du Latium et de la Campanie, dans l'arrière-pays de Minturnes et de Sinuessa, que Rome fit passer sous sa domination à la fin du iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>20</sup>. La principale cité en était *Suessa Aurunca*. Le gentilice est surtout attesté à Rome, accessoirement à Terni (*Interamna Nahars*, en Ombrie) et à Préneste (Latium), alors que, hors de l'Italie, la colonie de Philippes en Macédoine fournit pour sa part des attestations du *cognomen Auruncina*<sup>21</sup>.

M. Gayraud estime que le gentilice pourrait avoir été introduit dans la population locale par l'intermédiaire du légat de César L(ucius) Aurunculeius Cotta<sup>22</sup>: ce serait un exemple de l'octroi du droit de cité romaine par un personnage important de la vie politique à l'époque républicaine, gravitant dans l'entourage d'un personnage de premier plan. Mais la distinction entre *Aurunceius* et *Aurunculeius*, au sein des gentilices italiens, est bien nette, et il est très hypothétique d'envisager que la forme du nom aurait été contractée. Quoi qu'il en soit, il est préférable de considérer les *Aurunceii* de Narbonne, et avec eux le personnage nouvellement connu, non comme les descendants d'un provincial romanisé, mais comme les descendants d'un colon, ou bien comme les descendants d'un émigrant italien venu s'établir dans la colonie à ses débuts.

*Niceros*, comme la plupart des composés d'*Eros*, est caractéristique des dénominations d'esclaves ou d'affranchis<sup>23</sup>. À Narbonne, on connaît une attestation<sup>24</sup>, mais dans une inscription incomplète, ce qui prive de la possibilité de connaître le gentilice du personnage appelé [---]ius *Niceros*. *M(arcus) Aurunceius Niceros* qui apparaît ainsi à deux reprises sur les tuyaux de plomb, est donc vraisemblablement un ancien esclave, affranchi par un maître qui lui a transmis son gentilice.

Les diverses attestations du nom de famille s'étendent sur le i<sup>er</sup> siècle et peut-être déborderaient un peu sur le début du ii<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., puisque deux d'entre elles comportent la mention des dieux mânes. C'est dans cet arc de temps qu'il faudrait placer le témoignage provenant des marques sur tuyaux de

19. Schulze 1991, p. 434-435.

20. Humbert 1978, p. 209-212.

21. Pilhofer 2000, p. 238-239, n° 222 (*Maecia C.f. Auruncina Calaviana*), et p. 241-246, n° 226 (déjà *AE*, 1991, 1427) (*Julia C.f. Auruncina et Maecia C.f. Auruncina Calaviana*).

22. Gayraud 1981, p. 420.

23. Solin 1996, p. 218.

24. *CIL*, XII, 5082 = *HGL*, XV, 764.

plomb, mais le contexte archéologique, dans la mesure où il offre des données assez précises, apporte les éléments chronologiques décisifs, en orientant vers le dernier quart du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

L'ensemble des documents examinés n'apporte pas de témoignage sur une insertion de cette famille dans le monde des notables, mais indique un maintien dans la vie de la cité pendant une certaine durée : les témoignages montreraient que ses représentants auraient toujours appartenu à la plèbe urbaine. C'est dans les groupes sociaux assez diversifiés qui constituent celle-ci, dans sa partie moyenne et supérieure, ceux qui adoptent le plus aisément les usages épigraphiques, qu'ils se trouveraient toujours au II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.

### *Les rapports éventuels avec M. Aurunceius M[---]*

On notera toutefois que le *praenomen* *Marcus* relie le nouveau personnage connu, *M. Aurunc(eius) Niceros* à *M. Aurunceius M[---]*, qui, durant la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle (plutôt durant le troisième quart), assure l'épithète de *L(ucius) Vercius Priscus*<sup>25</sup>, sévir à Narbonne et à Aix-en-Provence, qu'il qualifiait d'*amicus optimus*, dans l'inscription examinée ci-dessus d'une façon plus précise.

Les deux personnes mentionnées dans ce texte peuvent être qualifiées d'*incerti*, c'est-à-dire qu'on ne peut directement déterminer le statut d'origine à partir du contenu de la dénomination<sup>26</sup>. Mais pour le défunt, qui avait gagné dans deux cités l'honneur d'appartenir aux sévirs augustaux, il est très vraisemblable d'envisager qu'il ait été un affranchi, plutôt qu'un homme né dans la liberté, même s'il avait un *cognomen* de forme latine (*Priscus*). Le lien entre sévirat augustal et appartenance au monde des affranchis est bien établi et on peut le vérifier aisément à Narbonne<sup>27</sup>. La seule incertitude sur ce personnage concerne l'*origo*, la cité de rattachement. On doit hésiter entre Aix-en-Provence, alors vraisemblablement colonie de droit latin<sup>28</sup>, et Narbonne, colonie de droit romain. C'est la formation du gentilice *Vercius* qui ferait pencher pour Aix-en-Provence, car on peut voir

25. Gayraud 1981, p. 371 ; p. 447 sur l'éventuelle origine celtique du personnage. Il était peut-être originaire d'Aix-en-Provence, s'étant par la suite établi à Narbonne, ou bien ayant des contacts avec cette ville.

26. Sur cette catégorie de personnes, dont il est difficile de définir le statut (ingénuité ou libertinité), sauf par déduction fondée sur l'hypothèse d'une signification forte du *cognomen* que l'on porte : Kajanto, 1968, p. 517-534 ; Duthoy 1970, p. 99-102.

27. Duthoy 1974 ; sur les sévirs augustaux de Narbonne, plus particulièrement, Gayraud 1981, p. 363-364 et p. 369-373.

28. Christol, Heijmanns 1992. Puisque la cité d'Aix-en-Provence (*Aquae Sextiae Salluviorum*) figure dans la série des *oppida latina in mediterraneo* (HN, III, 37) on conclura qu'à l'époque de la rédaction de l'*Histoire naturelle*, elle avait conservé son statut de colonie de droit latin. L'élévation au rang de colonie romaine paraît postérieure à Vespasien. L'inscription *AE*, 1992, 1168, ajoutée in extremis au recueil des inscriptions d'Aix (= *ILN*, *Aix-en-Provence*, 298 : *L(ucio) Antonio Rufino (duo)viro, Thallus et Rythmus lib(erti)*), qui mentionne un *duumvir*, est de cette dernière époque (*ILN*, *Aix-en-Provence*, p. 28 et p. 31). Mais, comme elle a été gravée sur une gaine d'Hermès, cet hommage au maître des lieux, honoré dans sa *domus*, n'est pas de nature funéraire. On ne peut donc pas appliquer à ce texte les mêmes règles de datation qu'aux épithètes. L'absence des dieux mânes ne peut être retenue pour fournir une datation, contrairement au commentaire de J. Gascoy, *ad ILN*, *Aix-en-Provence*, 298, ainsi que p. 28, p. 30, p. 368, qui a été suivi par Garcia Fernandez 2001, p. 47.

dans ce nom un dérivé d'un élément de la langue celtique (*Verc-* ou *Verg-*)<sup>29</sup>, typique de la mutation que subissaient les noms celtiques lorsqu'ils devaient être utilisés pour construire des gentilices, au profit des nouveaux citoyens romains que produisait l'application du droit latin<sup>30</sup>. On disposerait ainsi d'un autre exemple de ressortissant de la colonie latine d'Aix-en-Provence venu s'établir à Narbonne et décédé en cette ville<sup>31</sup>. C'est ce déplacement qui lui valut peut-être d'être honoré une autre fois du rang de sévir augustal<sup>32</sup>.

S'il faut donc rattacher vraisemblablement le défunt à la colonie latine d'Aix-en-Provence, l'épithète suggère toutefois, à partir des rapports entretenus entre les deux personnes, que l'on peut envisager pour *M. Aurunceius M[---]* un niveau social à peu près équivalent à celui du défunt, ce qui permet de mieux le situer dans la plèbe urbaine de la capitale provinciale. *M. Aurunceius M[---]* est de tous les porteurs du gentilice celui qui vraisemblablement aurait le niveau social et économique le plus élevé, dans la mesure où son réseau de relations le placerait à proximité de gens ayant acquis la dignité de sévir augustal. Cela peut se dégager de la qualité d'*amicus* qu'il se donne en assumant la sépulture du sévir L. Vercius Priscus et en faisant composer pour celui-ci une épithète sur une plaque de marbre, afin de rappeler sa mémoire et la dignité qu'il avait obtenue. Certes le terme d'*amicus* n'est pas le révélateur d'une position sociale clairement définie, mais il implique entre ces deux personnes des échanges, soit de nature sociale soit économique, entraînant des obligations réciproques, en particulier pour l'accomplissement des volontés funéraires<sup>33</sup>. C'est pourquoi on peut seulement

29. Cet élément de la langue provinciale est assez bien attesté. On le repère comme nom unique ou *cognomen*, sous la forme *Vercus*, peut-être à Nîmes, mais la lecture n'est pas assurée (*CIL*, XII, 3979 = *HGL*, XV, 1239), en tout cas à Vienne (*C(aius) A[---] Verci fil(ius) Gal[li]cus*, d'après *CIL*, XII, 2186 = *ILN Vienne*, 323). Il apparaît aussi sous la forme *Vercillus/Vercilla* (avec suffixation en *-illus/-illa*, typique du monde celtique). Le gentilice *Vercius* apparaît à Cavaillon, également colonie latine; *CIL*, XII, 1052: *A(ulus) Vercius Iucundus*, sévir augustal. On ne devrait pas exclure qu'il faille rattacher L. Vercius Priscus à la cité de Cavaillon, dans l'épigraphie de laquelle le gentilice *Vercius* est ainsi attesté, et qui plus est pour un sévir augustal, ce qui aurait pour conséquence qu'il aurait été honoré du sévirat dans deux cités autres que celle de son origine.

30. L'épigraphie d'Aix-en-Provence fournit l'exemple du *praetor* Sex. Acutius Vol(tinia tribu) Aquila (*CIL*, XII, 517 et p. 814 = *ILN, Aix-en-Provence*, 27). Le gentilice *Acutius*, est manifestement dérivé du nom individuel du père, *Acutus* (voit aussi *AE*, 1988, 855, cf. Chastagnol 1993, p. 173-174; plus généralement Alföldy 1966). Il traduit une acquisition de la citoyenneté romaine par l'exercice d'une magistrature (déjà Mommsen, *ad CIL*, XII, 517).

31. La révision d'une inscription de Narbonne (*CIL*, XII, 4409 = *HGL*, XV, 99) permet d'éliminer la restitution *[(duum)vi]r praetor*, et de faire apparaître la magistrature de *praetor Aquis Sextis*. Dans cette ville on doit ajouter *CIL*, XII, 4527 et add. = *HGL*, XV, 821, sur P(ublius) Staius C(ai) f(ilius) Naso, *Aquiensis*. Hirschfeld, qui la vit lors de son voyage de 1886, fit alors disparaître des anomalies de lecture (add. p. 847). Mais la *CAG*, 11/1, p. 243, notice 262, 7\*, n° 8, conserve les lectures erronées tout en signalant l'édition de l'*HGL*, qui est bonne. Clerc 1916, p. 555, avec pl. XXXIX, suivi par J. Gascou, *ILN, Aix-en-Provence*, p. 31 méconnaissent la rectification du texte.

32. On connaît un autre personnage qui fut également sévir à Narbonne et à Aix-en-Provence. Il s'agit de [-] Quadronius Fidelis: *CIL*, XII, 4414 = *HGL*, XV, 123 (Narbonne): *V[ir] A[ug.] C.I.P.C.N.M. e[ti] Aq[uis] Sext[is]*, comme L. Vercius Priscus. Un Narbonnais d'origine fut sévir à Aix-en-Provence sans l'être à Narbonne. C'est l'anonyme de *CIL*, XII, 4528 et add. = *HGL*, XV, 490 (Narbonne): *[sevir] Aug. C. <I.> A. Aquis [Sextis]*, cf. Christol 2012, p. 24-31: 12. *Fadius Vocer*: un fantôme dans le dossier des *Fadii* (*CIL*, XII, 4528 et add. = *HGL*, XV, 490).

33. Saller 1982, p. 11-13, p. 24-26.



dégager du texte de l'épithaphe l'indication d'une proximité sociale entre le sévir augustal de Narbonne et d'Aix-en-Provence et *M. Aurunceius M[---]*. C'est suffisant pour situer ce dernier dans un bon niveau économique et social au sein de la plèbe de la colonie. La marque de M(arcus) Aurunceius Niceros, qui révèle un homme de métier, affranchi portant le même *praenomen* et le même gentilice, pourrait venir conforter cette hypothèse. La relative rareté des attestations du gentilice *Aurunceius* dans l'épigraphie de Narbonne plaide en ce sens<sup>34</sup>, et de plus, les rapprochements onomastiques les plus étroits se placent dans un contexte chronologique cohérent : la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., peut-être même, au sein de cet arc de temps, la période médiane (décennies 60-80).

### *Affranchi et homme de métier : le rang social de M. Aurunceius Niceros*

Comme nous l'avons suggéré plus haut, il faut envisager que la production des tuyaux de plomb de cette adduction d'eau était de fabrication locale. *M. Aurunceius Niceros* était donc un homme de métier, plutôt fabricant de conduites, maître d'un atelier de fabrication<sup>35</sup>, qu'ouvrier employé dans une telle entreprise, c'est-à-dire subordonné à un maître et travaillant pour lui. À propos du niveau social des hommes de métier, les inscriptions de Narbonne attestent que c'étaient autant des personnes de naissance libre que des affranchis qui, en spécifiant le métier exercé, signalaient leur responsabilité à la tête d'un atelier ou d'un lieu voué à l'artisanat. Il convient donc d'introduire ce personnage dans la population caractérisée par l'exercice d'un métier, même si la mention épigraphique n'apparaît pas clairement dans le texte des inscriptions apposées sur les tuyaux de plomb<sup>36</sup> : *M. Aurunceius Niceros* était un *faber*, si l'on se place du point de vue de la spécialisation technique, c'est-à-dire un artisan. Son activité, si elle avait été spécifiée dans une inscription s'attachant à mettre en valeur cet aspect de la fabrication, aurait peut-être été décrite comme celle de *plumbarius*, métier qui n'est pas encore attesté dans l'abondante épigraphie narbonnaise<sup>37</sup>. Si l'on avait davantage insisté sur le cadre formel que prenait l'activité, on l'aurait peut-être appelé *officinator*<sup>38</sup>, c'est-à-dire responsable d'un atelier de fabrication. D'une manière indirecte, c'est un témoignage supplémentaire sur les activités qui se concentraient dans la ville de Narbonne. C'était un métier spécialisé, dont toute ville importante requérait l'existence ou l'installation, afin d'offrir aux utilisateurs éventuels, aux autorités urbaines soucieuses d'améliorer l'adduction d'eau pour les habitants des divers quartiers, ou bien aux maîtres

34. On se référera aux remarques d'ensemble dans Bonsangue 2002, p. 222-224.

35. *CIL*, VI, 8461 : *qui egit officinas plumbarias*.

36. On se référera à l'inventaire de Bonsangue 2002, p. 227-231.

37. Bonsangue 2002, p. 210-211.

38. Aubert, 1993 : le terme *officina* apparaît dans l'inscription citée n. 35. Mais il s'agit de définir une forme d'activité (*qui egit officinas plumbarias Transtiberina (regione) et Trigari(o)*), et non de spécifier une production de manière plus concrète. C'est la précision *plumbaria* qui apporte cet élément d'information. Dans l'épigraphie des métiers de Narbonne, c'est ce second aspect qui l'emporte comme le montre l'inventaire réalisé par M.-L. Bonsangue (2002, p. 227-231). Le langage imagé va aussi dans ce sens, lorsqu'un relief ou une « scène de métier » illustre l'inscription. Un exemple à Béziers récemment connu, pour un fabricant de bottes ou de chaussures : Agusta-Boularot *et al.* 2009, p. 452-457.



de *domus* de doter leurs demeures de tout le confort souhaitable, ou bien même aux détenteurs de bâtiments à usage économique de donner à leur entreprise une alimentation plus pérenne que l'apport éventuel d'un puits. Mais si les témoignages sont assez importants à Nîmes<sup>39</sup>, à Vienne<sup>40</sup> ou bien à Arles<sup>41</sup>, ce n'est pas encore le cas dans la ville de Narbonne, où seule une marque avait été signalée<sup>42</sup>. La capitale de la province peut difficilement être en retrait de telles autres grandes villes. Cette nouvelle découverte constitue une nouvelle pièce d'un dossier que des enquêtes attentives devraient normalement compléter d'une façon significative.

## BIBLIOGRAPHIE ET ABRÉVIATIONS

CAG 11/1 : E. Dellong, avec la collaboration de D. Moulis et de J. Farré, *Narbonne et le Narbonnais, 11/1, Carte archéologique de la Gaule. Pré-inventaire archéologique publié sous la responsabilité de M. Provost*, Paris, 2002.

HGL : *Histoire générale de Languedoc avec des notes et les pièces justificatives*, par Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissette, XV, *Le recueil des inscriptions antiques de la province*, Toulouse, 1892.

ILN, *Aix-en-Provence* : J. Gascou, *Inscriptions latines de Narbonnaise, Aix-en-Provence*, Paris, 1995 (44<sup>e</sup> supplément à *Gallia*).

ILN *Vienne* : B. Rémy, *Inscriptions latines de Narbonnaise, Vienne*, Paris, 2004 (44<sup>e</sup> supplément à *Gallia*).

Agusta-Boularot *et al.* 2009 : S. Agusta-Boularot, M. Christol, E. Gomez, M. Janon, « Découverte de blocs architecturaux et d'inscriptions d'époque romaine à Béziers », *Epigraphica*, 71, 2009, p. 438-457.

Alföldy 1966 : G. Alföldy, « Notes sur la relation entre le droit de cité et la nomenclature dans l'Empire romain », *Latomus*, 25, 1966, p. 37-57.

39. Veyrac 2006, p. 161-164.

40. Cochet, Hansen 1986.

41. Déjà Constans 1921, p. 145 ; CAG 13/5, p. 388, n° 78\* ; p. 481, n° 173\* ; p. 502, n° 179\* ; p. 601, n° 251\* ; p. 698, n° 355\* ; p. 762.

42. CAG 11/1, p. 383, n° 153\* mentionne une marque TELESTES COS. *Telestes* serait un nom d'esclave, assez rare : Solin 1996, II, p. 496 ; *CIL*, VI, 4449. Il s'agirait peut-être d'un esclave « manager » : Aubert 1994, p. 40-91. Mais pour la dernière partie de la marque, le témoignage doit être révisé avant d'être pleinement exploité.

- Allmer 1883 : A. Allmer, *Revue épigraphique du Midi de la Gaule*, I (25), 1883, p. 388-389 (n°429).
- Aubert 1993 : J.-J. Aubert, "Workshops managers", in W.V. Harris, *The Inscribed Economy. Production and distribution in the Roman Empire in the light of instrumentum domesticum*, Ann Arbor, 1993, 171-181 (*JRA*, Suppl. 6).
- Aubert 1994 : J.-J. Aubert, *Business Managers in Ancient Rome. A Social and Economic Study of Institores, 200 B.C. - A.D. 250*, Leyde, 1994.
- Bonsangue 2002 : M.-L. Bonsangue, «Aspects économiques et sociaux du monde du travail à Narbonne, d'après la documentation épigraphique (1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.)», *CCG*, 13, 2002, p. 201-232.
- Chastagnol 1993 : A. Chastagnol, «Considérations sur les gentilices des pérégrins naturalisés romains dans les Gaules et les provinces des Alpes», *BSAF*, 1993, p. 167-183 = *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon, 1995, p. 155-165.
- Christol 2010 : M. Christol, «Notes d'épigraphie 11-12», *CCG*, 21, 2010, p. 19-34.
- Christol, Heijmanns 1992 : M. Christol et M. Heijmanns, «Les colonies latines de Narbonnaise : un nouveau document d'Arles mentionnant la *Colonia Iulia Augusta Avennio*», *Gallia*, 49, 1992, p. 37-44.
- Clerc 1916 : M. Clerc, *Aquae Sextiae : Histoire d'Aix-en-Provence dans l'Antiquité*, Aix-en-Provence, 1916.
- Cochet, Hansen 1986 : A. Cochet et J. Hansen, *Conduites et objets de plomb gallo-romains de Vienne (Isère)*, Paris, 1986 (46<sup>e</sup> supplément à *Gallia*).
- Constans 1921 : L.-A. Constans, *Arles antique*, Paris, 1921.
- Duthoy 1970 : R. Duthoy, «Notes onomastiques sur les *augustales*. *Cognomina* et indication de statut», *AC*, 39, 1970, p. 88-105.
- Duthoy 1974 : R. Duthoy, «La fonction sociale de l'Augustalité», *Epigraphica*, 36, 1974, p. 135-153.
- Garcia Fernandez 2001 : E. Garcia Fernandez, *El municipio latino. Origen y desarrollo constitucional*, Madrid, 2001 (*Gerión. Anejos*, V, 2001).
- Gayraud 1981 : M. Gayraud, *Narbonne antique, des origines à la fin du III<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1981.
- Ginouvez 2012 : O. Ginouvez (dir.), V. Canut (coll.), G. Fedière, V. Forest, J. Hernandez, P. Rascalou, S. Raux, R. Sabrié, *Narbonne (Aude). La fouille du 14 quai d'Alsace*, Rapport final d'opération de fouille préventive, Inrap Méditerranée, Service régional de l'archéologie du Languedoc-Roussillon, 2012, à paraître.
- Humbert 1978 : M. Humbert, *Municipium et civitas sine suffragio. L'organisation de la conquête jusqu'à la guerre sociale*, Rome, 1978.
- Kajanto 1965 : I. Kajanto, *Latin cognomina*, Helsinki, 1965.
- Kajanto 1968 : I. Kajanto, «The Significance of non-Latin Cognomina», *Latomus*, 27, 1968, p. 517-534.
- Lafont s.d. : Guillaume Lafont, *Les antiquités de Narbonne contenant les inscriptions, tombeaux et épitaphes romaines, qui se trouvent en divers endroits de ladite ville, ensemble les demi-reliefs et reliefs des Romains, qui sont en icelle ville de Narbonne, avec l'explication en français des plus principales inscriptions et figures romaines, divisées en cinq parties par le Sr Guillaume Lafont* (archives municipales de Narbonne : 4 S 4).
- Lörincz, Redö 1994 : B. Lörincz, Fr. Redö, *Onomasticon Provinciarum Europae Latinarum*, I, Budapest, 1994.

- Ollivier 2009 : J. Ollivier (dir.) *Narbonne. 19/20 Quai d'Alsace*. Rapport final d'opération de fouille préventive, Archeodunum, Service régional de l'archéologie du Languedoc-Roussillon, 2009.
- Pilhofer 2000 : P. Pilhofer, *Philippi, Band II. Katalog der Inschriften von Philippi*, Tübingen, 2000 (Wissenschaftliche Untersuchungen zum Neuen Testament, 119).
- Saller 1982 : R.P. Saller, *Personal patronage under the early Empire*, Cambridge, 1982.
- Schulze 1991 : W. Schulze, *Zur Geschichte Lateinischer Eigennamen (1904). Mit einer Berichtigungsliste zur Neuauflage von Olli Salomies*, Zürich-Hildesheim, 1991.
- Solin 1996 : H. Solin, *Die stadtrömischen Sklavennamen. Ein Namenbuch, II. Griechische Namen*, Stuttgart, 1996.
- Solin, Salomies 1994 : H. Solin, O. Salomies, *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*, 2<sup>e</sup> éd., Hildesheim-Zürich-New York, 1994.
- Tournal 1864 : M. Tournal, *Catalogue du Musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville*, Narbonne, 1864.
- Veyrac 2006 : A. Veyrac, *Nîmes romaine et l'eau*, Paris, 2006 (57<sup>e</sup> supplément à *Gallia*).